

# DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2022-2023



Mail : ..... [kloar.aven.vb29@gmail.com](mailto:kloar.aven.vb29@gmail.com)

Site internet : ..... <https://kloar-aven-vb29.clubeo.com/>

Facebook : ..... <https://www.facebook.com/KloarAvenVB29>

Instagram : ..... [https://www.instagram.com/kloar\\_avenvb29](https://www.instagram.com/kloar_avenvb29)

Horaires et lieux d'entraînement :

lundi	Salle des sports Clohars-Carnoët	M7-M9-M11	16h30-18h00
mardi	Salle des sports Clohars-Carnoët	M15-M18	18h00-20h00
mercredi	Salle des sports Clohars-Carnoët	M7-M9-M11	10h30-12h00
jeudi	Salle de Kerjouanneau Quimperlé	M11-M13-M15	17h00-18h30
vendredi	Salle Albert Martin Moëlan-Sur-Mer	M11-M13-M15	17h15-18h45

## FFvolley FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE

SAISON 2020/2021

Exemplaire original à conserver par le club et à archiver dans votre espace club

TYPE DE LICENCE ET OPTIONS		NOM DU GSA	
Licence JOUEUR COMPETITION <input type="checkbox"/> VOLLEY-BALL <input type="checkbox"/> BEACH V. <input type="checkbox"/> P.V. SOURD <input type="checkbox"/> P.V. ASSIS <input type="checkbox"/> SNOW V. COMPET'LIB <input type="checkbox"/> VOLLEY-BALL <input type="checkbox"/> BEACH VOLLEY <input type="checkbox"/> PARA-V SOURD <input type="checkbox"/> PARA-V ASSIS			
Licence ENCADREMENT <input type="checkbox"/> ARBITRE <input type="checkbox"/> EDUCATEUR SPORTIF <input type="checkbox"/> SOIGNANT <input type="checkbox"/> DIRIGEANT <input type="checkbox"/> PASS BENEVOLE			
Licence VOLLEY POUR TOUS - VPT <input type="checkbox"/> VOLLEY-BALL <input type="checkbox"/> BEACH V. <input type="checkbox"/> P.V. SOURD <input type="checkbox"/> P.V. ASSIS <input type="checkbox"/> Volley Santé <input type="checkbox"/> SNOW V.		NUMERO DU GSA	
TYPE DE DEMANDE <input type="checkbox"/> CREATION <input type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT <input type="checkbox"/> MUTATION NATIONALE <input type="checkbox"/> MUTATION REGIONALE <input type="checkbox"/> MUTATION EXCEPTIONNELLE		N° DE LICENCE (si déjà licencié) : ..... SEXE : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M TAILLE : ..... NOM D'USAGE : ..... PRENOM : ..... NOM DE NAISSANCE : ..... DATE DE NAISSANCE : ..... LIEU DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE <input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> AFR Assimilé Français <input type="checkbox"/> Etrangère (UE/Hors UE) <input type="checkbox"/> ETR/FIVB (UE/Hors UE) <input type="checkbox"/> ETR/FIVB-ETR-REG (hors UE) <input type="checkbox"/> ETR/FIVB-UE-REG (UE)	
www.ffvolley.org f t i @ffvolley		ADRESSE : ..... VILLE : ..... CP : ..... PORTABLE : ..... TEL : ..... EMAIL : .....	
<b>CERTIFICAT MEDICAL</b> Je soussigné, Dr ..... atteste que M / Mme ..... ne présente aucune contre-indication à : <input type="checkbox"/> la pratique du Volley-Ball, y compris en compétition <input type="checkbox"/> la pratique du Beach Volley, y compris en compétition <input type="checkbox"/> la pratique du Volley Sourds, y compris en compétition <input type="checkbox"/> la pratique du Volley Assis, y compris en compétition Fait le ..... Signature et cachet du médecin : .....		<b>SIMPLE SURCLASSEMENT</b> Je soussigné, Dr ..... atteste que ce joueur/joueuse est également apte à pratiquer dans les compétitions des catégories d'âges nécessitant un simple surclassement dans le respect des règlements de la FFVolley. Fait le ..... Signature et cachet du médecin : .....	
<b>INFORMATIONS ASSURANCES</b> Je soussigné, ..... atteste avoir été informé des risques liés à la pratique du Volley-Ball et des disciplines associées, de mon intérêt et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance individuelle Accident Corporel proposée avec ma licence (base, option A ou B). <input type="checkbox"/> Reconnais avoir lu et pris connaissance des informations ci-jointes au présent document. <input type="checkbox"/> Décide de souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » et choisit l'Option de base incluse dans la licence (valorisée à 0,57€ TTC). <input type="checkbox"/> Décide de souscrire une option complémentaire et acquitte la somme de : ++ Option A (€ 0,2€ TTC) ou ++ Option B (€ 3,39€ TTC). <input type="checkbox"/> Décide de ne pas souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » (base, A ou B). Je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante. Je ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFVolley. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.			
<input type="checkbox"/> J'atteste ne pas avoir été licencié COMPÉTITION en « VB, BV, PV » ou ENCADREMENT dans un autre GSA lors de la saison précédente. <input type="checkbox"/> J'autorise la FFVolley à m'adresser par courriel des informations concernant le Volley. <input type="checkbox"/> J'autorise la FFVolley à diffuser mes coordonnées à ses partenaires * Les données collectées font l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi 78-17 du 06/01/78, vous pouvez demander à tout moment communication et rectification éventuelle de toute information vous concernant, en vous adressant à votre GSA			
<b>NOM, DATE ET SIGNATURE</b> Licencié Majeur ou Représentant Légal pour le licencié Mineur.			

A remplir

A remplir par le médecin

A remplir

Signer, mettre votre nom, dater

## TARIFS 2022 / 2023

Catégorie	Année de Naissance	Tarif licence Pour l'année
M7/M9	M7-M9 : 2014 à 2017	80,00 €
M11/M13	M11 : 2012 et 2013	110,00 €
	M13 : 2010 et 2011	
M15	M15 : 2008 et 2009	145,00 €
M18	M18 : 2005 à 2007	
M21(Juniors)	M21 : 2002 à 2004	165,00 €
R2F/R2M		170,00 €
N2		190,00 €
Loisir		70,00 €

Des tarifs dégressifs sont appliqués sur les licences dans une même famille :

- 1 licencié au KAVB29 : tarif normal.
- 2 licenciés au KAVB29 : - 10 € sur le total des licences.
- 3 licenciés au KAVB29 : - 20 € sur le total des licences. Attention! Pas de réduction rétroactive : Afin de bénéficier des réductions, toutes les licences doivent être prises en même temps

## PAIEMENT DE LA LICENCE

**A) En ligne :** Possibilité de régler votre licence et de déposer le dossier d'inscription en ligne.

Règlement en une seule fois ou en 3 fois (date fixe)

Après le règlement, une carte d'adhérent vous sera transmise directement (uniquement pour les paiements par le site ci-dessous) tarifs dégressifs appliqués sur les licences dans une même famille pour le paiement pour un seul panier par internet :

2 licenciés au KAVB29 : - 10 € sur le total des licences.

Code promo RED2LICE \*

3 licenciés au KAVB29 : - 20 € sur le total des licences .Code promo RED3LICE \*

\* Tout code promo rentré par erreur sur le site et si toutes les licences ne sont pas réglées en même temps , le montant de la réduction ne sera pas valable et vous sera réclamé.

Vous pouvez dès à présent vous connecter à l'adresse suivante:

[www.helloasso.com/associations/kloaraven-vb-29](http://www.helloasso.com/associations/kloaraven-vb-29)

(attention le site se rémunère par le système de pourboire, à vous de voir si vous voulez en laisser un: ce n'est pas obligatoire)

**B) Par chèque :** possibilité de règlement en 3 versements (Sans indication écrite, ils seront encaissés immédiatement). (date d'encaissement du dernier chèque : novembre 2020). Chèque à établir à l'ordre de « KAVB 29 » puis indiquer au dos du chèque le nom, prénom et catégorie du licencié !

**C) Par coupons sport ANCV, Chèques vacances ANCV :** indiquer sur chaque coupon le nom et l'adresse du bénéficiaire.

**D) Par virement bancaire :**

IBAN FR76 1290 6000 4264 5148 8900 151

BIC AGRIFRPP829

## PARRAINAGE

Chaque joueur peut devenir parrain.

Et pour y arriver il faut :

- Avoir son nom et prénom sur le dossier d'inscription à la page fiche d'inscription « Nom et Prénom du Parrain »
- Le club offre à partir de la 2ème inscription d'un nouveau licencié un lot venant de la boutique du club : 1 casquette ou 1 sac à dos avec le logo du club (coloris au choix noir/bleu/rouge)

# PASS SPORT

**LE PASS'SPORT est reconduit pour la saison sportive 2022-2023.**  
Profite de 50 € pour t'inscrire dans un club sportif à la rentrée !

Le  
**Pass'Sport,  
c'est quoi ?**

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de **50 euros** par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive éligible pour la saison 2022-2023.

**1 058 000 jeunes bénéficiaires du Pass'Sport pour la saison 2021-2022.**

## LA BOUTIQUE DU CLUB



Votre club a une boutique en ligne sur site « Sport Village ». Elle vous propose diverss articles tels que des sweats à capuches, des casquettes, des sacs à dos, ...etc. Selon l'article choisi, le club reçoit un pourcentage (entre 10% et 20%) du prix de l'article.

- Pour se faire, aller sur le site « Sport Village »
- Tapez dans la barre « Rechercher mon club » et mettez Kloar Aven Vb29
- Cliquez sur le lien « Boutique » qui vous enverra directement sur les articles du club



- Consulter les articles et faites votre choix

## SOUTENEZ VOTRE CLUB !

Aidez votre association à réaliser ses projets en réalisant un don et profitez d'une réduction d'impôts de 66 %.

« Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable . Un don de 50 € ouvre par exemple droit à une réduction d'impôt de 33 €, un don de 100 € à une réduction de 66 €, etc. »

Comment obtenir votre réduction d'impôt pour dons à des associations ?

Chaque année, au moment de votre déclaration annuelle de revenu, vous devez indiquer dans la case 7 UF de la [déclaration n°2042 RIC1](#) le montant des versements que vous leur avez effectués. Les dons que vous avez réalisés en 2020 devront être déclarés avec vos revenus au printemps 2021.

Le club donnera un reçu fiscal au donateur à la suite de votre don.

Voici comment procéder :

Allez sur <https://www.helloasso.com/associations/kloar-aven-vb-29>

1. Cliquer sur l'onglet « Faire un don »

## 2. Je donne une fois :

Nous rendons possible le paiement à cette association

HelloAsso est une entreprise solidaire d'utilité sociale. Nous fournissons nos technologies de paiement gratuitement à des dizaines de milliers d'associations.

Nous ne pouvons le faire qu'avec votre soutien.

Nous soutenir à hauteur de :

pourboire-collecte

20.00 €

Je ne souhaite pas soutenir HelloAsso

Enregistrer

MON RÉCAPITULATIF

Sélection	Don
Don	500,00 €
Votre contribution au fonctionnement de HelloAsso. Pourquoi ? - <b>Modifier</b>	20,00 €
<b>Total</b>	<b>520,00 €</b>

- 50€ / 100€ / 150€ / 300€
- Montant libre

## 3. Je remplis mes coordonnées

4. Sur la colonne de droite, vous aurez votre récapitulatif avec une contribution pour le site Helloasso. Vous pouvez modifier cette contribution en cliquant sur « Modifier »

MON RÉCAPITULATIF

Récapitulatif

Sélection	Don
Don	500,00 €
Votre contribution au fonctionnement de HelloAsso. Pourquoi ? - <b>Modifier</b>	20,00 €
<b>Total</b>	<b>520,00 €</b>

HelloAsso est une entreprise sociale et solidaire, qui fournit gratuitement ses technologies de paiement à l'association **KLOAR-AVEN VB 29**. Une contribution au fonctionnement de HelloAsso, modifiable et facultative, vous est proposée avant la validation de votre paiement.

J'ai compris et je confirme vouloir apporter un soutien financier à HelloAsso en finalisant mon paiement.\*



Plateforme de paiement 100% sécurisée

Toutes les informations bancaires pour traiter ce paiement sont totalement sécurisées. Grâce au cryptage SSL de vos données bancaires, vous êtes assurés de la fiabilité de vos transactions sur HelloAsso





Vous n'avez plus qu'à rentrer vos coordonnées bancaires

## 5. Le site donne directement le reçu fiscal

**Attention :** On ne peut pas payer la licence avec le don dans son entièreté. Mais nous pouvons faire autrement par exemple :

- Payer avec un chèque le coût de la licence pour la Fédération Française de volley-ball, la ligue de Bretagne et le Comité Départemental 29
- Faire un don avec un second chèque qui lui sera déductible des impôts à hauteur de 66%.

Rentabilité	Prix de la licence club	Coût de la licence pour la FFVB, la ligue et le CD29		Don	Coût + don = Prix de la licence	Prix total de la licence avec réduction d'impôt (Donx66%) (don+prix de licence fédé)
Proposition 1	130,00 €	M15	60,00 €	70,00 €	60+70 = 130€	83,80 €
Proposition 2	130,00 €	M15	60,00 €	200,00 €	60 + 200 = 260€	128,00 €



## DOCUMENTS A RENDRE :

- Fiches d'inscription & fiches d'urgence
- Imprimé licence FFVB  
(avec certificat médical complété et signé, NB : si l'ancien certificat date de moins de 3ans et qu'il n'y a pas de nouveau surclassement, il reste valable 3ans à partir de la date apposée)
- Droit à l'image & règlement intérieur signé
- 1 copie de la Carte Nationale d'Identité du joueur ou joueuse ou livret de famille si c'est la 1ère année de volley-ball
- Fiche pass sport si éligible déduire 50 € de la licence
- Règlement de la licence

[Votre dossier ne sera pris en compte que lorsqu'il sera complet.](#)

## FICHE D'INSCRIPTION 2022 / 2023

NOM DU JOUEUR : .....

PRENOM : .....

Date de naissance : .....

Participera aux compétitions de son équipe : OUI NON

Adresse:.....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable :.....

Portable du mineur : .....

Adresse mail : - Des Parents : .....

- Du mineur : .....

Nom et prénom du Parrain : .....

# FICHE D'URGENCE

NOM : .....

PRENOM : .....

Date de naissance : .....

PERSONNE(S) A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

1. ....

N° de Téléphone : .....

2. ....

N° de Téléphone : .....

3. ....

N° de Téléphone : .....

En cas d'urgence, votre enfant sera orienté et transporté par les services d'urgence vers l'hôpital qu'ils jugent le plus adapté.

Observations particulières (allergies, traitements en cours, précautions à prendre,...) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Si vous ne souhaitez pas communiquer ces données par écrit, merci d'en informer cependant le responsable d'équipe de votre enfant.

Nom et coordonnées du médecin traitant :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

# DROIT A L'IMAGE & REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e),....., atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et m'engage à le respecter.

J'autorise les dirigeants et entraîneurs à prendre toutes les dispositions en cas d'accidents ».

Le KAVB29 diffuse sur son site internet et sa page Facebook des photographies prises dans des lieux publics au vu et au su des intéressés. En application du droit à l'image et dans le respect des principes protecteurs définis par la loi, toute personne désireuse de ne plus voir apparaître cette reproduction-là concernant peut en demander le retrait. Ce droit peut s'exercer en adressant votre demande à l'adresse électronique [kloar.aven.vb29@gmail.com](mailto:kloar.aven.vb29@gmail.com).

La capture ou reproduction des photographies dans ce site sans l'autorisation du KAVB29 ou des personnes concernées est interdite et expose les auteurs aux sanctions prévues par le code pénal article 226-1.

Fait à ....., le.....

Signature des parents ou tuteur



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU KAVB.29

## PREAMBULE

En signant une licence au KAVB29, vous adhérez à une association de loi 1901, gérée par des bénévoles.

En aucun cas, le club ne fournit, en contrepartie du paiement de cette licence, une prestation de service.

La signature de cette licence entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur dans sa totalité.

Le KAVB29 utilise les installations sportives mises à disposition par les villes de Clohars-Carnoët, Moëlan Sur Mer et Quimperlé. Par conséquent le club est tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués par les villes de Clohars Carnoët, Moëlan Sur Mer et Quimperlé.

## ENTRAINEMENTS / STAGES

Article 1 : Suivant le projet du club, chaque équipe bénéficie d'un ou deux entraînement(s) obligatoire(s) et de stages pendant les vacances scolaires.

Article 2 : Les horaires définis en début d'année sportive peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des entraîneurs et des installations sportives.

Article 3 : Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) dans la salle de sport et venir les chercher à l'heure à l'intérieur du gymnase. L'entraîneur est responsable de votre / vos enfant(s) durant les temps d'entraînements, mais pas avant le début de séance, ni après.

Article 4 : Les entraîneurs s'engagent à respecter les horaires des entraînements et de stage et à prévenir en cas d'absence prévue. L'entraîneur doit être prévenu de l'absence de votre enfant si elle est connue et même si c'est un imprévu.

Article 5 : Chaque joueur(euse) doit être présent(e) à l'heure du début effectif de l'entraînement et/ou du stage en tenue de sport. Seuls les joueurs à jour de leur licence sont autorisés à participer aux entraînements et aux matchs. Une période d'essai de 3 entraînements est accordée sous réserve de la signature d'une décharge.

Article 6 : Le matériel d'entraînement doit être rangé aux places prévues à cet effet. Chaque joueur(euse) s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition. Tous dégâts volontaires sur le matériel (ce qui amène à une impossibilité de réutiliser la matériel) sera aux frais des parents de l'enfant.

## COMPETITION

Article 7 : La présence aux matchs de championnat est obligatoire pour les joueurs convoqués par l'entraîneur. L'éventuelle absence doit être discutée avec l'entraîneur. En cas d'absence prévisible, prévenir l'entraîneur concerné dès que possible.

Article 8 : Chaque joueur(euse) s'engage à respecter ses coéquipiers(ières), son entraîneur, son coach, ses adversaires, les officiels, les dirigeants et leurs décisions.

Article 9 : Les parents s'engagent à encourager les équipes du club dans un état d'esprit sportif.

Article 10 : Chaque joueur doit prendre connaissance de l'heure de convocation aux compétitions sur le site internet du club. Il s'engage à respecter cet horaire.

Article 11 : Pour l'organisation des rencontres du week-end, un planning de tour de permanence est défini annuellement. La présence des seniors et des cadets(tes) est obligatoire au minimum trois week-ends par saison. Le nonrespect de cet article entraînera une sanction sportive votée par le bureau.

Article 12 : Lors des rencontres à l'extérieur, les parents sont sollicités pour transporter les enfants. Un planning doit être établi par l'entraîneur et par le parent responsable d'équipe. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent et s'engagent à respecter le code de la route. Article 13 : À la fin des rencontres, les responsables de salle doivent laisser les locaux propres (sanitaires, vestiaires, foyer, salle...).

## DIVERS

Article 14 : Les parents et les joueurs(euses) s'engagent à respecter les choix de l'équipe technique qui travaille en accord avec le projet sportif du club.

Article 15 : Les joueurs(euses) et leur famille peuvent être sollicités pour diverses manifestations organisées par le club.

Article 16 : Aucun remboursement de la licence ne sera accordé sauf cas exceptionnel, sous réserve de pièces justificatives et de l'approbation du bureau directeur. En aucun cas la part perçue par le comité départemental, la ligue régionale et la fédération française ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Article 17 : Le KAVB29 dégage toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est conseillé de ne rien laisser dans le vestiaire et d'apporter son sac dans le gymnase.

Article 18 : Chaque licencié et parent licencié s'engage à respecter le salarié ainsi que tous les bénévoles du club.

Article 19 : Le bureau peut exiger d'un licencié le remboursement de TOUTE AMENDE infligée au club pour un manquement avéré imputable à ce licencié(e).

Article 20 : Le KAVB29 se donne le droit d'utiliser et de publier des images prises au cours des activités associatives sur lesquelles apparaissent les membres du club et leurs accompagnants, sauf avis contraire écrit de ceux